

AVIS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDE EN VERTU DE LA RÈGLEMENT  
118 DU RÈGLES D'INSOLVABILITÉ 2014  
ENTERPRISE INSURANCE COMPANY PLC – EN LIQUIDATION  
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 89698  
ADRESSE ENREGISTRÉE : 6A QUEENSWAY, GIBRALTAR  
À LA COUR SUPRÊME DE GIBRALTAR

Conformément à la règle 118 des règles d'insolvabilité de 2014, avis est donné par la présente qu'un premier dividende intérimaire aux créanciers d'assurance de 10 pence par livre a été déclaré.

Conformément à l'article 152 de la loi sur les services financiers (sociétés d'assurance) (directive Solvabilité II), les réclamations d'assurance ont préséance sur les autres réclamations comme spécifié dans alinéas (2) et (3) de l'article 152. En ce qui concerne les actifs représentatifs des provisions techniques, les réclamations d'assurance priment absolument sur toute autre réclamations sur l'entreprise d'assurance en vertu de l'article 152, paragraphe 2 et, pour l'ensemble du patrimoine de l'entreprise d'assurance en vertu de l'article 152, paragraphe 3, les réclamations d'assurance priment sur toute autre réclamations autre que :

- 1.1 réclamations des salariés découlant des contrats de travail et des relations de travail ;
- 1.2 Réclamations des organismes publics sur les impôts ;
- 1.3 Réclamations des systèmes de sécurité sociale, et
- 1.4 Créances sur des biens soumis à des droits réels.

Compte tenu de la priorité accordée par la législation de Gibraltar sur les assurances aux réclamations d'assurance et de l'insuffisance des actifs pour y répondre, il n'y a, à mon avis, aucune perspective réaliste que les créanciers autres que les créanciers d'assurance et les autres créanciers mentionnés à l'article 152(3) aient un quelconque intérêt économique dans le cadre de la liquidation de la Société.

Le compte des encaissements et paiements du Liquidateur depuis le début de la liquidation le 26 octobre 2016 jusqu'au 14 mai 2024 est joint.

La règle 117(1) des règles d'insolvabilité de 2014 exige que, lors de la détermination des fonds disponibles pour distribution aux créanciers sous forme de dividendes, le liquidateur prenne des dispositions :

- (i) Pour toute réclamation que les créanciers n'ont pas eu suffisamment de temps pour présenter ;
- (ii) Pour toute réclamation qui n'a pas encore été déterminée ; et
- (iii) Pour toute réclamation contestée

Il est donc provisionné toutes les réclamations d'assurance notifiées qui n'ont pas encore été jugées et admises comme créanciers d'assurance au 29 février 2024, date fixée pour que les créanciers présentent leurs créances en vue de bénéficier de la première distribution d'acompte sur dividende. Une provision a été constituée pour la valeur réservée attachée aux réclamations d'assurance notifiées, qui correspond au montant estimé des réclamations qui seront admises en tant que créancier d'assurance après le processus de règlement. Une provision supplémentaire de 10 millions de livres sterling a été incluse en tant que réserve « Incurred But Not Enough Reported » [ « Encourus mais pas assez signalés » ] (IBNER) pour faire face à toute détérioration et augmentation imprévues des sinistres. Si cette provision IBNER n'est pas requise, elle sera libérée pour le calcul des distributions ultérieures d'acomptes sur dividende.

Le total des sinistres encourus (y compris IBNER) devrait s'élever à environ 337 millions de livres sterling. Les actifs réalisés et les recouvrements projetés en réassurance indiquent des distributions potentielles de dividendes aux créanciers d'assurance s'élevant à environ 32 %. Compte tenu des incertitudes inhérentes à la valeur finale des créanciers de l'assurance, le premier acompte sur dividende est fixé à 10 % du montant total encouru.

Le Liquidateur n'est pas en mesure d'estimer le calendrier ou le montant probable des dividendes futurs, mais a l'intention de verser une nouvelle distribution d'acompte sur dividende à un moment où il le jugera approprié et prudent de le faire.

Pour plus d'informations, coordonnées et formulaires de preuve de dette, veuillez visiter le site de liquidation [www.eigplc.com](http://www.eigplc.com)

**Détails des liquidateurs :**

FDJ White (numéro IP FSC0895FSA) de Grant Thornton Ltd, 6A Queensway, Gibraltar

Date de nomination en liquidation 26 octobre 2016

**Frederick David John White**

Date : 14 mai 2024

Liquidateur

**ENTERPRISE INSURANCE COMPANY PLC (IN LIQUIDATION)**  
**(in Liquidation by the Court)**

**Liquidator's Receipts and Payments Account for the Period**  
**26 October 2016 to 14 May 2024**

	£	£
<b>Receipts</b>		
Bank balances taken over from provisional liquidation		16,327,425
Reinsurance recoveries		73,166,587
Premium debtor from brokers		9,527,493
Third party recoveries - claims		939,405
Proceeds - disposal investment properties		4,077,918
Monies recoverable by legal actions		7,529,935
Monies held on account - returned		1,860,431
Bank interest receivable		7,092,750
ATE premium receivable		273,471
Sundry income		253,667
<b>Total Income</b>		<u>121,049,082</u>
<b>Payments</b>		
Claims management services	5,018,603	
Claims handling costs	6,095,674	
Claims settlement costs	791,000	
Claims - defence costs	<u>3,353,140</u>	
Claims handling costs		15,258,417
Sundry underwriting costs		12,097
Staff Salaries and associated office costs		1,327,604
IT services costs		523,229
Investment property costs		19,842
Bank Charges		57,562
Provisional liquidator's fees and costs		394,940
Liquidators fees		5,208,565
Liquidators costs - legal fees		7,941,107
Liquidators costs - professional fees		3,338,416
Liquidators costs - general costs		343,399
Foreign exchange movement		759,550
<b>Total expenses</b>		<u>35,184,728</u>
<b>BALANCE IN HAND</b>		<u><u>85,864,354</u></u>
<b>Represented by:</b>		
NatWest		82,295,374
Coutts & Co		3,536,093
Cash held in claims floats		32,887
		<u><u>85,864,354</u></u>